

NOTICE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC4 : Notice descriptive

Centrale photovoltaïque au sol à PREMERY (58)

1. Maitrise d'ouvrage

NTZ SOLAR

18 avenue Georges Clemenceau
06000 NICE

2. Etat initial

Le projet de centrale photovoltaïque au sol se situe route de Pourcelanges dans la commune de Prémery dans département de la Nièvre.

L'emprise foncière du projet couvre une partie des parcelles suivantes :

- La E9 d'une surface de 46 988 m² ;
- La E10 d'une surface de 57 958 m² ;
- La E50 d'une surface de 60 823 m².

L'emprise foncière du projet se limite à la partie de ces parcelles située en zone UE du PLU de la commune de Prémery. Elle fera l'objet d'un détachement parcellaire pour créer une nouvelle parcelle correspondant à l'emprise foncière du projet, dont la superficie totale est de 71 632 m².

Le terrain est actuellement cultivé, sans arbres à l'intérieur des parcelles. Une haie se trouve au Nord de l'emprise sur la parcelle E9, séparant la zone de la voie SNCF. Au même niveau se trouve une zone réservée au PLU qui est évitée par la centrale.

La topographie du site ne présente pas d'irrégularités notables. Il existe une légère pente homogène descendante au Nord/Ouest.

Une ligne aérienne électrique traverse le site d'Est en Ouest, aucun équipement ne sera installé dans une zone de 6 mètres de part et d'autre.

3. Le projet

Le projet consiste à construire une centrale photovoltaïque au sol sur l'emprise foncière correspondant aux limites de la zone UE du PLU, à l'exclusion de :

- (i) l'emplacement de la ligne électrique aérienne et d'un périmètre de 6 m de part et d'autre de cette dernière,

- (ii) d'une zone de sécurité de rayon de 23 m autour de chacun des 2 pylônes électriques présents sur site,
- (iii) de la « zone réservée » du PLU au Nord de l'emprise,
- (iiii) d'une bande de 10 m de large entre la ligne SNCF et la clôture.

Les coordonnées du poste de livraison sont :

- Latitude : 47° 9' 54.78" N
- Longitude : 3° 19' 9.93" E

a) Aménagement du terrain

Le projet ne modifiera pas la topographie du terrain et de ses abords : sa configuration, et le procédé de fixation des modules, ne nécessitant pas de terrassement ; la terre végétale sera conservée hormis au niveau de l'accès de la centrale.

Aucune végétation ne sera supprimée : la haie au Nord de l'emprise sera évitée et conservée. Des haies vives seront implantées au Sud/Ouest de la zone sur les parcelles E9 et E50 afin d'éviter l'impact visuel de la centrale depuis la route de Pourcelanges, ainsi qu'au Sud/Est pour limiter la visibilité depuis la route de Nolay ; conformément aux dispositions de l'article UE-11D du PLU, les espèces choisies seront sélectionnées parmi une liste d'essences végétales locales telles que :

- Arbustes : Prunellier, Cornouiller sanguin, Aubépine monogyne, Viorne lantane, Sureau noir...
- Feuillus : Chêne pédonculé, Charme, Frêne...

Ce sont 235 m de haies au Sud/Ouest et 260 m de haies au Sud/Est qui devront être plantées.

Une clôture d'une hauteur de 2 m (RAL 6003) sera installée tout le tour de la centrale. Conformément à l'étude d'impact, la clôture possèdera des espaces de passage pour la faune de 20 cm de long et 20 cm de haut, disposés tous les 30 m, en pied de clôture. L'enceinte clôturée délimite une surface de 68 687 m² pour un linéaire de 1 057 m de clôture.

Deux portails d'accès en métal laqué à deux vantaux de 2 m de haut et 6 m de large seront installés :

- Le premier au Nord-Ouest de la parcelle E9 au niveau du PDL,
- Le second à l'Est de l'emprise foncière donnant directement accès à l'enceinte clôturée de la centrale photovoltaïque « Prémery 1 ».

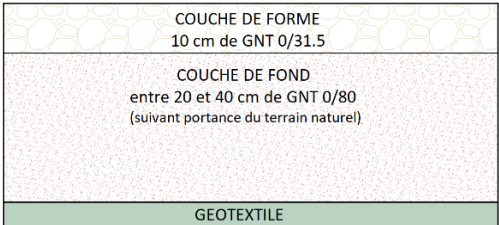
Les portails seront à barreaudage vertical, de couleur RAL 6003 et auront une serrurerie métal. Conformément aux demandes de la SNCF et du Conseil Départemental, le portail au Nord-Ouest se trouve à plus de 25m du passage à niveau, et un panneau de type C24C sera installé afin d'avertir de la présence d'un passage à niveau à droite lors de la sortie.

Une place de stationnement de 2,5 x 5 m (surface de 12,5 m²) est prévue au niveau de la plateforme d'entrée, à côté de la citerne.

b) Centrale photovoltaïque

La centrale photovoltaïque sera composée :

- De 12 048 modules photovoltaïques. Les modules photovoltaïques seront de type cristallin d'une puissance unitaire de 640 Wc, ils seront de teinte bleutée. La puissance totale est de 7 710,72 kWc
- Des structures de support en acier galvanisé, couleur gris naturel, permettront l'orientation vers le Sud géographique et l'inclinaison à 15° des modules photovoltaïques. Le point bas sera à une hauteur d'environ 1 m et le point haut à environ 3 m. La surface projetée totale des modules photovoltaïques est de 32 397 m². Les fondations de ces structures de support seront des pieux battus directement dans le sol.
- D'un réseau électrique basse tension reliant les modules photovoltaïques au poste de transformation circulant en sous face des modules et en tranchées, et d'un réseau électrique moyenne tension reliant le poste de transformation au poste de livraison
- D'un poste de livraison en béton préfabriqué d'une teinte vert olive (RAL 6003), la toiture aura les mêmes spécificités. Le bâtiment aura les dimensions suivantes : 3 m de largeur, 7 m de longueur et 2.7 m de hauteur, la toiture dépassera des longueurs du bâtiment de chaque côté (3.12 m de large pour 7.12 m de long). Ce local technique abritera un local de supervision et l'emplacement dédié à ENEDIS pour le raccordement sur le réseau public de distribution. Le poste de livraison sera installé sur un talus et disposera d'un accès direct depuis l'extérieur de la centrale. Conformément au PLU de Prémery, le PDL se trouvera à plus de 10 m de la limite parcellaire séparant l'emprise du projet et la route de Pourcelanges
- D'un poste de transformation en béton préfabriqué d'une teinte vert olive (RAL 6003), la toiture aura les mêmes spécificités. Le bâtiment aura les dimensions suivantes : 2.5 m de largeur, 7.5 m de longueur et 2.7 m de hauteur, la toiture dépassera des longueurs du bâtiment de chaque côté (2.62 m de large pour 7.62 m de long). Ce local technique abritera un transformateur qui élèvera la tension afin de pouvoir l'acheminer sur le réseau public de distribution par le biais du poste de livraison. Le poste de transformation sera installé sur un talus au milieu de la centrale.
- De voiries lourdes non bitumées et de pistes périphériques légères non bitumées. Les voiries lourdes garantissent l'accès au Poste de Livraison par ENEDIS et le service de maintenance, l'accès au SDIS du département à la citerne souple, et l'accès au poste de transformation. La voirie prévue est conforme aux dispositions de l'article UE3. Ces voiries devront être entretenues. Les caractéristiques des voiries sont les suivantes :

	Voirie lourde non bitumée	Voirie légère non bitumée
Largeur	5 m	4 m
Longueur	268 m	958 m
Surface	2 261 m ²	3 904 m ²
Structure		Simple compactage

Photographie du type de centrale photovoltaïque prévue :



c) Raccordements

La centrale photovoltaïque sera raccordée au réseau public de distribution d'électricité. Les câbles circuleront en tranchée à 80 cm de profondeur.

Aucun autre raccordement ne sera réalisé (eaux pluviales, eaux usées, téléphone, etc.).

L'eau de pluie ruissèlera le long des modules photovoltaïques vers le sol.

d) Réglementation

Une étude d'impact a été réalisée pour ce projet.

La surface imperméabilisée de ce projet est de 2 549 m² au total, comprenant :

- Le poste de livraison d'une surface de 84 m²,
- Le poste de transformation d'une surface de 110 m²,
- La citerne d'une surface de 94 m²
- 2 261 m² de voirie lourde non bitumée

Le projet est compatible avec l'activité pastorale. L'entretien de la zone de culture sera préférentiellement entretenu via un pâturage extensif. Si impossible, une fauche mécanique et raisonnée devra être effectuée.

- CNPN

Le site du projet n'impacte aucune espèce protégée et ne nécessite pas de demande de dérogation portant sur la destruction d'espèces ou d'habitat protégés

- Contexte hydrologique

Le site n'abrite aucun cours d'eau.

e) Lutte contre l'incendie

L'accès des services de secours se fera par le portail d'entrée au Nord-Ouest de la parcelle E9, depuis la route de Pourcelanges. La largeur de passage est de 6 m.

Le poste de livraison sera équipé, sur sa façade intérieure à la centrale, d'un bouton de commande d'arrêt d'urgence qui coupera l'alimentation électrique du poste de transformation et des onduleurs.

Une piste périphérique de 4 m de largeur, intérieure à la clôture, permettra de circuler sur le pourtour du projet.

Le site est équipé d'une citerne de 60 m³ de couleur vert foncé, au niveau du portail d'entrée, à l'intérieur de l'enceinte clôturée.

f) Accès réservé RTE

Un portail sera aménagé sur la clôture Est pour permettre un accès réservé à RTE, ou ses sous-traitants, sous la ligne électrique vers le terrain voisin. Le code du cadenas sera transmis à RTE.

g) Mesures de sécurité concernant la ligne électrique RTE

- 1- Transfert des tensions dangereuses : aucun module ne sera implanté dans un rayon de 23 m autour des deux pylônes présents sur le terrain,
- 2- Zone de sécurité de 5 m : une distance de sécurité de 5 m en vertical par rapport aux câbles de la ligne électrique sera impérativement respectée, conformément aux instructions de RTE : A/ en phase chantier : des gabarits de passage seront implantés ; le franchissement de l'emprise de sécurité horizontale sera interdit si la distance de sécurité des 5 m ne peut être respectée ; B/ en phase exploitation : des panneaux signalétiques seront mis en place aux intersections avec la ligne avec la voie légère périphérique, pour prévenir du danger de la ligne et limiter la hauteur des véhicules à 3,5 mètres (utilitaires de maintenance) afin d'éviter tout accident lors de l'exploitation du site.
- 3- Délaissé : aucun module ne sera implanté dans une bande de 12 m de large (6 m de part et d'autre) sous la ligne.